

L'ÉLECTEUR

JOURNAL DU SOIR

PLAMONDON & Cie, Editeurs-Propriétaires.

BUREAUX: 34, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-chef.

QUEBEC, 6 AOUT 1885

UN CRIME

Une assemblée civique est convoquée pour cette après-midi à l'Hôtel-de-Ville par Son Honneur le Maire Langelier dans le but de préparer une digne réception aux Français distingués actuellement en route pour le Canada à bord du *Damara*, le premier paquebot de la "compagnie canadienne-française de navigation à vapeur."

Les visiteurs attendus viennent étudier notre pays au point de vue de la colonisation et de l'industrie. Il s'agit donc d'une question d'intérêt public; il importe de faire bonne figure et de faire un tel accueil aux éminents étrangers qu'en mettant le pied sur le sol de Québec, ils éprouvent une impression favorable.

Notre ville, nous en sommes convaincu, saura faire les choses convenablement. Que tous ceux qui s'intéressent à la colonisation de notre province, à l'exploitation de nos diverses industries, donnent leur concours, et les visiteurs, qu'accompagne comme on le sait déjà M. le curé Labelle, ce prêtre patriote si justement nommé l'apôtre de la colonisation, recevront un accueil digne d'eux et du pays qu'ils représentent.

Nous invitons nos concitoyens à dérober quelques instants à leurs affaires pour assister à l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, à 3 h. cette après-midi.

* * *

Volant démontrer que l'on ne pend pas pour un crime politique, le *Journal de Québec* s'écriait, hier soir :

"D'ailleurs le Nord-Ouest n'a-t-il pas lui-même un exemple à indiquer? Lépine n'a-t-il pas été libéré? Et pourtant son crime était exactement le même que celui de Riel."

Assurément! Mais Lépine avait l'avantage d'être à la merci d'un régime libéral, tandis que ce pauvre Riel est aujourd'hui à la merci d'un ministère tory.

* * *

Nous publions ailleurs une plainte assurément très légitime au sujet du retard qu'apportent les autorités militaires à achever de payer les volontaires pour leurs dernières semaines de services.

On nous informe que les soldats du 9e pourraient retirer la balance de leur paie dès à présent, mais à la condition d'abandonner 15 cents par piastre. Nous nous demandons pourquoi cette mesquinerie.

Le gouvernement doit pourtant comprendre que, si jamais argent a été bien gagné, c'est bien celui-là. Il est assez extraordinaire qu'un gouvernement qui accorde \$20,000 de récompense au général, ne trouve pas les moyens de payer aux soldats au moins ce qui leur est dû.

* * *

Au cours d'un article consacré à la défense de l'hon. M. Garneau contre les attaques du *Nouveliste*, l'*Événement* fait une admission précieuse. L'organe conservateur dit que c'est le parti conservateur tout entier qui a consommé la vente du chemin de fer du Nord et qui doit porter la responsabilité de ce crime.

"Quant à M. Garneau, dit l'*Événement* nous avons déjà établi victorieusement sa position. Le seul reproche qu'on lui fait est d'avoir voté pour la vente du chemin de fer du Nord. Sir John A. Macdonald, Sir Hector Langevin, les députés de Québec et d'Ottawa ont approuvé et conseillé cette vente comme M. Garneau. Le "Nouveliste" en a été l'ardent avocat. M. J. G. Ross, nommé sénateur avec le consentement de M. Caron, était membre du syndicat qui a acheté le chemin. Il n'y aurait donc que M. Garneau de coupable, de criminel."

C'est là un aveu que nous aurons occasion de rappeler plus tard, car il ne faut pas oublier que la vente du chemin de fer du Nord a eu lieu au lendemain des élections de 1881 et que le peuple n'a pas encore eu son mot à dire sur ce sujet.

Les orateurs conservateurs auront beau s'écrier que leur parti n'est pas responsable de ce crime, qu'il est tout simplement l'œuvre d'une clique, il sera facile de les démasquer avec les révélations que nous connaissons.

Sous ce titre, la *Patrie* a publié le magistrat article suivant, dans les termes duquel nous concourons pleinement :

Sinistre farce! a dit le *Monde* dans un cri de cœur qui a été un moment d'oubli. *Sinistre farce!* répète la *Presse* en parlant du jugement et de la condamnation de Riel. Soit! mais il y a autre chose. Farce, si l'on veut! *Sinistre* sans aucun doute! Mais une farce qui aboutit à tuer illégalement un homme, c'est-à-dire à un meurtre, passe la dérision permise. C'est un double crime; crime judiciaire de la part de M. Richardson qui a usurpé les fonctions de juge criminel, crime politique de la part des ministres qui ont tout conduit.

Il n'y a pas de bien longues années que, dans un cas presque analogue, un colonel de l'armée anglaise a été pendu à Newgate pour avoir, étant gouverneur d'une colonie, ordonné l'exécution de sujets anglais. S'il est touché à un cheveu de la tête de Riel, nous espérons bien qu'il se trouvera, — parmi ses amis et parmi ceux qui sans être ses amis tiennent à assurer dans ce pays la sécurité des citoyens, — des accusateurs pour faire subir à M. Richardson son procès pour meurtre. Quant au gouvernement, il a ses juges naturels. Il n'y a pas un comté canadien français où il ne soit condamné à se heurter, aux élections prochaines, sur le nom de Riel comme sur le spectre de Banquo. Il n'y a pas un comté, où il ne soit appelé à s'affaisser sous le cri de l'indignation et de la réprobation publiques!

Nous ne cédon pas nous-même à tout ce que nous ressentons d'indignation et de dégoût en face de cette œuvre de sauvagerie, de fanatisme et d'imposture, qui a été le jugement et la condamnation de Riel. C'est au sens propre de mot et juridiquement que nous ne cesserons de répéter que ce jugement est nul; qu'il constitue un attentat à la constitution anglaise; et que la mise à exécution de la sentence serait un meurtre, dont la responsabilité morale et légale devra retomber sur la tête de tous ceux qui y auraient pris part.

La constitution anglaise n'admet pas qu'un sujet anglais puisse être condamné dans une affaire capitale, autrement que sur le témoignage de douze jurés. C'est un principe essentiel du droit anglais qui date de la monarchie Saxonne et du règne d'Ethelred, qui a été garanti par la grande Charte confirmée sous Charles II, par l'acte pour assurer la liberté des citoyens; un principe qui suit l'homme libre sur toute terre anglaise, auquel on ne conçoit pas que le Parlement anglais puisse légalement déroger; — en face duquel un simple Parlement colonial est sans pouvoir. Toute loi coloniale qui viole ce grand principe est *ultra vires*. Elle est nulle de droit.

C'est un principe de la constitution anglaise que tout criminel doit être conduit devant un juge. Or un magistrat stipendiaire révocable à volonté, officier de police pour les causes inférieures, n'est pas un juge au sens de la loi; et il n'a pas le droit de prononcer dans une cause capitale, pas plus que le premier citoyen venu.

On dit que des actes passés à diverses dates ont organisé autrement la justice dans le Nord-Ouest et livré la vie des sujets anglais à un officier de police, assisté (amère dérision!) de six jurés choisis par lui. Nous ne savons que trop que ces actes existent. Mais ce n'est pas la première fois que le parlement fédéral fait des actes *ultra vires* et ceux-ci sont nuls, de toute nullité.

On nous dit que la constitution de la puissance du Canada confère dans son article 91, au parlement fédéral, le droit de légiférer, sur la loi criminelle, sauf la législation des tribunaux criminels, mais y compris la procédure; et que l'article 92, de la même constitution confère aux parlements provinciaux le droit de légiférer sur l'administration de la justice dans chaque province.

Sans aucun doute! En vertu de l'article 92, le parlement de Québec a le droit de décider combien il y aura de Cours dans la province, quel sera le nombre des juges, dans quel lieu ils tiendront leurs assises, quels seront leurs émoluments; — mais il ne pourrait ni changer le serment des juges

à leur entrée en office, ni décider qu'un juge de paix remplira les fonctions de juge supérieur ni qu'une accusation capitale sera portée à la cour de circuit.

C'est le droit du parlement fédéral de créer de nouvelles peines pour certains délits, d'en abaisser d'autres, de régler comment l'information doit avoir lieu, si l'accusé pourra par exemple se charger lui-même d'instituer, comme en Écosse, un ministère public permanent auprès des cours criminelles. Mais ce n'est pas son droit de violer la constitution anglaise et de décider qu'un citoyen pourra être condamné dans une cause criminelle en dehors du témoignage de douze jurés.

Du haut de sa proverbiale ignorance, de son parti pris et de la consigne reçue, M. Richardson, qui n'est pas juge, a pu trouver que ces principes de droit ne valaient pas même la peine d'être examinés ou d'être réfutés. Mais l'opinion de M. Richardson vaut ce qu'elle vaut et elle ne vaut pas cher. On peut consulter qui on voudra sur ces questions si graves. Il n'y a qu'un cri chez tous les hommes compétents; et si nous sommes bien renseignés, M. le juge Johnson, le plus éminent criminaliste du Canada, ne fait pas de doute que Riel ait été jugé illégalement.

Le fond du débat est là, et nous comptons bien que M. Richardson n'aura pas le dernier mot; car M. Richardson n'est pas réviseur d'élections, et il y a recours contre ses décisions, appel à la Cour du Banc de la reine à Manitoba, recours à la Cour Suprême d'abord, ensuite au Conseil Privé d'Angleterre.

Cependant cette violation flagrante du droit public n'est pas le seul scandale qu'on puisse relever dans cette cause inouïe.

Que dire de la criminelle présomption avec laquelle ce magistrat qui n'en est pas un a cru pouvoir déclarer au jury que Riel n'était pas fou, quand son devoir était de laisser aux jurés le point de fait qu'on a — nous ne savons comment — trouvé le moyen de contre-verser?

Que dire de ce juge qui recevant du jury un verdict dans lequel Riel est recommandé à *mercy*, ne se contente pas de le condamner et lui déclare impudemment qu'il n'a rien à attendre ni de la reine, ni du gouverneur-général?

Que dire de ce gouvernement qui, non content de confier à un homme de paille l'exécution de ses vengeances, pousse le cynisme de la main mise sur la justice jusqu'à envoyer ostensiblement un sous-ministre à Régina, pour suivre le procès, surveiller publiquement le juge et les jurés et exercer une odieuse pression sur la sentence.

Il y a eu des temps où la tyrannie a été plus cruelle et a fait couler plus de sang. Nous croyons qu'on citerait difficilement un cas où elle ait été à la fois plus hypocrite, plus impudente et plus hideuse. La loi martiale est la loi martiale. Mais la falsification de la justice et la dérision du jury sont un attentat au droit commun de tous les peuples civilisés.

Un autre danger pour Québec

Nous avons publié l'autre jour que le gouvernement local venait d'accorder l'aide nécessaire, en argent et en terres, pour assurer la construction du chemin de fer des Basses-Laurentides.

On sait que ce chemin part de Trois-Rivières pour se rendre jusqu'à la vallée du lac St Jean.

Nous voyons dans cet octroi une injustice et un danger.

Une injustice de la part du gouvernement, qui refuse d'assurer le parachèvement d'un chemin déjà à moitié fait, et qui donne son argent pour commencer une ligne rivale.

Un danger pour le district de Québec, parce que cette nouvelle ligne de chemin de fer aura virtuellement l'effet, si toutefois elle est complétée, de détourner de notre port le commerce que nous attendons du lac St Jean pour le porter vers Montréal et fournir ainsi un nouvel aliment au Pacifique.

Ce que l'on dit du verdict à l'étranger

Le *Herald*, de New-York, l'un des journaux les plus importants des États-Unis, en commentant le verdict rendu contre Riel, fait les remarques que voici :

"Riel et ses compagnons d'insurrection avaient de justes causes de mécontentement. Ils n'étaient nullement protégés dans leurs droits, mais, au contraire, ils étaient de plusieurs façons opprimés et persécutés. Si le gouvernement avait agi franchement et loyalement avec les sauvages, ceux-ci auraient donné peu ou point de troubles. Ils sont volés, trichés, trompés, et quand leur nature sauvage se révolte et qu'ils ont recours aux seuls moyens de protection que les peaux rouges connaissent, ils sont chassés comme des bêtes fauves et maudits par tout le monde."

Voilà une opinion bien impartiale puisqu'elle émane d'un journal étranger qui n'a absolument aucun intérêt dans notre politique.

Qui pourrait, au reste, en contester l'exactitude?

ACTUALITES

Les orateurs de la journée de demain à St Thomas de Montmagny, sont les hon. Mercier et Langelier; MM. C. A. Gagnon, M. P. P., N. Bernatchez, M. P. P. et P., A. Choquette, avocat.

Le *Courrier du Canada* prend la défense du juge Richardson.

Est-ce que le *Courrier*, par l'attitude qu'il prend en cette occasion, veut voir jusqu'où peut aller l'indignation d'une population blessée dans ses sentiments les plus délicats?

On le dirait. En tous cas, nous le constatons avec une certaine satisfaction, le *Courrier* est, avec son digne voisin, le *Journal de Québec*, seul entre tous les journaux conservateurs français de la province, à approuver la manière dont le procès de Riel a été conduit.

La *Presse* croit que le seul moyen de faire valoir avec avantage la cause de Riel, c'est de porter la question immédiatement devant le Conseil Privé, et de négliger les tribunaux intermédiaires, afin de ne pas exposer Riel à subir le sort de Conners, et de ne pas préjuger la cause, puisque l'on connaît déjà quelle serait la décision de la cour de Manitoba.

Mgr Gravel, le premier titulaire du nouveau diocèse de Nicolet, a été sacré dimanche dernier à Rome par Son Excellence le cardinal Séméori.

On dit que Mgr Lafèche a écrit une lettre aux révérends messieurs du collège de Nicolet pour les féliciter de leur succès sur la question de la division du diocèse et pour leur exprimer le regret sincère qu'il éprouvait de les perdre comme ses enfants.

Les funérailles du révérend M. Tremblay, ancien curé de Beauport, auront lieu demain matin à 8 h. et demie en l'église de Beauport.

Les nombreux membres de l'Union St Joseph de cette paroisse y assisteront, portant leurs insignes voilés de crêpe.

La batterie du capt. Roy, qui était depuis quelque temps en garnison à la citadelle, sera licenciée aujourd'hui même.

Des délégués de tous les clubs de jeunes libéraux de la province d'Ontario doivent se réunir à Toronto, le 11, pour jeter les bases du programme qui sera soumis à la grande convention des jeunes libéraux de la province qui aura lieu en septembre.

Le coup de vent qui a frappé la Pensylvanie a causé des dommages terribles.

À Philadelphie, cinq personnes ont été tuées, quatre ne peuvent être retrou-

vées, soixante ont été blessées mortellement.

Un nombre considérable de maisons ont été balayées, d'autres ont été dépouillées de leurs toits.

La batterie A a repris ses fonctions à la citadelle, hier.

Grâce aux nouvelles recrues, elle compte maintenant 80 hommes, sans compter le corps principal qui est actuellement au Nord-Ouest.

Nous apprenons ce matin que Riel a rétracté ses attaques contre l'église de Rome. Le révérend P. Fortier, qui est allé visiter le condamné dans sa prison, a fini par l'amener à faire une soumission complète aux autorités religieuses.

La cour de Régina s'est ajournée à dix jours pour donner le temps d'assigner des témoins de Battleford et d'ailleurs. Deux jours de plus que dans le procès de Riel.

M. J. B. Lefebvre de Villemure, ex-conseiller législatif, est décédé à St Jérôme, à l'âge de 57 ans.

Parlant de M. Garneau, accusé d'avoir voté pour la vente du chemin de fer du Nord, l'*Événement* dit qu'il a dû être trompé dans cette affaire et ajoute :

Qu'il ait été trompé, c'est autre chose: il n'est pas le premier, il n'est pas le centième. On ne rencontre à travers le parti conservateur de ce district que des gens trompés d'abord, puis insultés ens uite.

Les huissiers de Montréal veulent se faire incorporer.

On nous écrit de Manistec, Mich., à la date du 3 :

"M. le curé Proulx, de St Tite, comté de Champlain, est maintenant ici en visite au milieu de ses anciens paroissiens, au nombre de 20 à 25 familles je crois. Dimanche dernier il nous a prêché un magnifique sermon, rappelant à ses compatriotes qu'ils ne devaient point oublier leur pays, mais conserver leur langue leurs noms et leur religion.

"Malheureusement dans l'après-midi, en se rendant du presbytère à l'église pour y chanter les vêpres, le révérend monsieur fit un faux pas qui a produit une entorse au pied droit. Ce qui causera un prolongement de sa visite au milieu de ses compatriotes."

Le yacht anglais le *Cambria*, qui a battu celui de James Gordon Bennett dans une course sur l'océan, est entré en rade de Québec hier après-midi. Il est mouillé au large. Les touristes qui le montent visitent aujourd'hui la ville.

Les brevets ont été émanés hier pour les trois élections législatives de East Durham, Cardwell et St Jean (N. B.).

On tient la date du scrutin secrète, mais on croit que les trois élections se feront le même jour.

À St Jean, c'est M. McLeod, ancien député, qui a été choisi comme candidat libéral.

Les avocats de la couronne à Régina profitent de l'ajournement du tribunal pour aller faire une promenade aux Montagnes Rocheuses.

Le comité de secours des familles des volontaires du 9e s'est réuni ce matin à l'Hôtel-de-Ville et a décidé de continuer la distribution hebdomadaire des secours jusqu'à concurrence de la balance restant en mains, quelque \$964.87.

L'HONORABLE M. CHAPLEAU

M. Blumhart de la *Presse* a reçu un emblème de Paris, hier matin, lui apprenant, qu'après avoir subi un examen minutieux du Dr Guyot, l'éminent spécialiste a exprimé la plus grande confiance dans l'opération qui va avoir lieu ces jours-ci. Le Secrétaire d'Etat est d'ailleurs dans un meilleur état de santé que lorsqu'il a quitté le pays.

Le traitement durera six semaines.

Le sort de Riel

(Opinion de la presse)

Dit la Presse: "S'il fallait mettre à mort tous les complices de Riel, il y a des centaines de familles françaises et anglaises qui se trouveraient sans chefs..."

On ne voudra pourtant pas décimer la population.

Chef de l'insurrection, Riel l'a-t-il vraiment été? N'est-on pas allé le chercher au Montana? Ne l'a-t-on pas prié de tenir des assemblées, d'agiter le pays? Ses discours ont-ils été plus incendiaires que ceux qu'on a entendus, en français et en anglais, depuis deux ans, dans tout le Nord-Ouest, de Winnipeg aux Montagnes Rocheuses? A-t-il jamais tiré un coup de fusil? A-t-il commandé le feu? A-t-il été, lui, directement et personnellement cause de mort d'homme?

Voilà ce qu'on ne parait pas avoir prouvé.

On n'a pas même dit un mot de ces fameuses lettres que tous les journaux lui ont attribuées, et dans lesquelles, il aurait ordonné à Poundmaker et au Gros-Ours de massacrer tous les blancs établis dans leur voisinage.

Eh bien, s'il est simplement coupable d'avoir fait la guerre contre le gouvernement, son crime est purement politique, et les mœurs modernes ne permettent pas son exécution.

Il ne s'agit pas ici d'une question de principe, ni de droit strict, ni d'attribution gouvernementale: il s'agit d'exemples et de traditions.

Les Etats-Unis ont eu Jefferson Davis et Sitting Bull; l'Angleterre Cetiwayo; la France Abd-el-Kader; le Canada, les insurgés de 1837. On n'applique plus la peine de mort pour les crimes politiques.

Néanmoins, il faut tout prévoir, et les amis particuliers de Riel ne doivent négliger aucun moyen d'assurer au plus tôt la commutation à laquelle nous prétendons que la politique moderne lui donne droit.

(Du Mail, l'organe de Sir John A. Macdonald)

Le jury, dit le Mail, dans la cause de Riel, l'a trouvé coupable de haute trahison, ajoutant au verdict "avec recommandation à la clémence de la cour," ce qui semble prouver qu'ils ne le croyaient pas sain d'esprit, et cependant il est condamné à être pendu le 18 septembre.

Les faits ont été prouvés clairement. Il a ouvertement conduit un soulèvement qui a duré deux mois, il s'est rendu lorsque ses partisans ont été dispersés, et qu'il ne lui restait plus aucun moyen de faire plus de mal. La question soumise au jury n'était pas le fait de sa participation à ce qui était une suprême violation de la loi, comme celui de sa conception. On a plaidé en sa faveur que ses plans ne pouvaient avoir été conçus que par un fou; et des aliénistes distingués, après l'avoir examiné dans sa prison, ont prouvé le fait de sa folie.

Le jury, cependant, a trouvé que Riel pouvait distinguer le bien du mal, et était responsable du sang versé. Avec un semblable verdict, la Couronne devait suivre la loi, à moins que la folie du prisonnier ne fût établie à sa satisfaction. Personne ne voudrait voir pendre un fou, quelque crime qu'il ait commis, mais d'un autre côté, l'intérêt public exige que ce rebelle deux fois coupable n'échappe pas au châtiment qui le menace sur un simple soupçon de folie.

Ses avocats veulent en appeler à la Cour Supérieure du Manitoba, mais les décisions rendues récemment dans la cause de Connor, sont contre les exceptions qu'ils font à la constitutionnalité des procédures faites à Régina; et les tribunaux de Manitoba ne peuvent prononcer sur la folie de Riel. La sentence doit donc être exécutée, à moins qu'on ne prouve que cette exécution serait un meurtre.

(De la Gazette de Montréal, l'organe de l'hon. The White, nouveau ministre de l'Intérieur)

.....Le procès s'est fait avec promptitude, mais sans hâte condamnable. Les avocats de Riel étaient des hommes capables qui l'ont habilement défendu; on a accordé toute facilité pour permettre une preuve favorable à Riel; le procès a été conduit par un juge et devant un jury impartiaux; on a évité tout appel à la bigoterie, aux préjugés et aux sentiments nationaux; en un mot, la justice britannique a prévalu et l'accusé a été trouvé coupable de trahison.

.....Celui qui a pu concevoir le plan de Batoche, organiser les troupes à sa disposition, s'assurer le concours des sauvages et prononcer le discours

que Riel a prononcé devant le jury, doit savoir ce qu'il fait et ce qui l'attend.

Le gouvernement recevra sans doute un grand nombre de pétitions demandant un sursis: on demandera probablement aussi une commission d'experts pour décider de l'état mental du prisonnier; mais après le procès qui a eu lieu, il ne peut y avoir qu'une conviction dans l'opinion publique, c'est que le verdict est conforme à la preuve qui a été faite et que la justice a prévalu.

RIEL

NOUVELLE PROUVE DE SA MONOMANIE

UN INDIEN SE POIGNARDE, UN AUTRE S'EVADÉ

UNE AUTRE FOURNEE D'ACCUSES

DECLARATION D'UN FANATIQUE AVOCAT DE LA COURONNE

Régina, 4.—Le Rév. P. André a visité Riel dans sa cellule hier après-midi, dans le but d'obtenir de lui une renonciation à son apostasie. Riel a refusé, disant qu'il lui était impossible d'aller contre ses convictions.

Riel a écrit à M. Taylor, consul des Etats-Unis à Winnipeg. La lettre contient un plan de colonisation du Nord-Ouest: il demande qu'une commission internationale soit organisée pour décider de son état mental.

Les chefs indiens accusés de meurtre ne seront probablement jugés que dans le courant de la semaine prochaine. Esprit-Voyageur est dans une condition désespérée depuis la blessure qu'il s'est infligée lui-même.

Le gouverneur Dewdney a reçu la nouvelle que Petit Peuplier a passé la frontière américaine.

Régina, 5.—Louis Riel conserve une attitude très calme et composée et ne semble pas croire que sa sentence sera exécutée, ou bien il fait preuve d'une énergie surhumaine.

Régina, 5.—Vingt-six des prisonniers, parmi lesquels des membres du conseil de Riel, ont paru hier après-midi devant le juge Richardson et le colonel McLeod sous la charge de haute trahison et félonie.

Les prisonniers semblent ne pas prendre au sérieux la cour chargée du jugement et rient en répondant aux accusations.

Voici les noms des accusés comparus:

Pierre Parenteau, Pierre Gariépy, Pierre Henry, E. Champagne, M. Lépine, Albert Monkman, Joseph Delorme, Philippe Gariépy, Joseph Arcand, François Tourand, Daniel Parenteau, André Nolin, M. Dubois, E. Swain, Frederick Fiddler, P. Lanard, Jim Short, Alexander Fisher, B. Vandal, Ignace Poitras aîné, Ignace Poitras jeune, Pierre Vandal, Joseph Piline, Baptiste Rochel, Moïse Parenteau, W. Kootowayhim.

MM. Burbridge, Robinson, Osler et Casgrain représentaient la couronne. La défense était entre les mains de MM. Daniel Cassie, de Winnipeg; Wm McClare, de Prince-Albert; James Benson, de Régina, et Prendergast de Winnipeg.

L'acte d'accusation a d'abord été lu en anglais, puis traduit en français et en dialecte cri. La défense ayant ensuite demandé à déposer des affidavits prouvant les circonstances atténuantes, cette requête a été accordée et les prisonniers reconduits à la prison. Parenteau, Nolin, Swain et Fiddler ont été mis en liberté sous condition de paraître au jugement. Les prisonniers qui n'ont pas encore comparu sont Moïse Ouellet, l'un des conseillers de Riel, un métis de Battleford du nom de One-Arrow, Poundmaker et Gros-Ours, avec deux Indiens de sa bande; enfin les meurtriers indiens.

Le correspondant du Star à Régina dit que tous les conseillers de Riel seront condamnés à mort. Un des avocats de la couronne croit cependant que les sentences ne seront sévères que dans un ou deux cas, et que le gouvernement décrètera prochainement une amnistie partielle. Les seuls procès intéressants qui restent en perspective maintenant sont ceux de Gros-Ours et de Poundmaker, qu'on espère instruire à la hâte, en deux ou trois jours. Philippe Garnot et Moïse Ouellet, les deux Métis qui ont refusé de plaider coupables, ont eu jusqu'à hier soir pour revenir sur leur décision. S'ils y persistent, ils subiront leur procès pour haute trahison.

On parle à Régina de l'exécution de Riel le 18 septembre prochain comme d'une chose déjà faite. On dit que l'exécution sera privée.

Un avocat de la couronne a déclaré à un reporter que le gouvernement ne tiendrait aucun compte de la recommandation du jury à la clémence du tribunal. Cet avocat fanatique a été

jusqu'à dire qu'il est parfaitement inutile de pétitionner; on n'obtiendra pas de commutation.

CORRESPONDANCE

Monsieur le rédacteur,

Il est une chose que j'aimerais bien savoir de vous.

Dites-moi donc pour quelle raison nos braves soldats du 9e qui ont fait leur devoir durant la campagne du Nord-Ouest, et qui sont arrivés depuis le 21 du mois dernier, n'ont pas encore été payés.

Ils n'ont pourtant pas beaucoup d'argent à recevoir, chacun d'eux.

UN INTERESSE.

UN ACCIDENT A ORCHARD BEACH

DEVOUEMENT D'UN JEUNE MONTREALAIS

Old Orchard, Maine, 4 août.—Les jeunes Bang et Mackay, d'Ottawa, accompagnés du jeune Duhamel, fils de M. Joseph Duhamel, avocat de Montréal, partirent pour prendre un bain. La mer était très forte et le vent soufflait avec violence. Quelques instants après McKay et Duhamel entendirent un cri de détresse poussé par Bang qu'ils aperçurent luttant contre les vagues. Ils s'élançèrent à son secours au péril de leur vie et parvinrent à le ramener sur la grève, où ils le déposèrent sans connaissance.

Duhamel et Mackay étaient dans un état complet d'épuisement.

Après quelques soins, Bang reprit ses sens et il est maintenant assez bien.

ANNONCES NOUVELLES

Assemblée publique.—F. Langelier.

Mmes Fisher & Shepherd.

Pèlerinage annuel de l'Union St-Joseph St-Roch.

Excursions du samedi sur le Québec-Central.

NOUVELLES LOCALES

AUJOURD'HUI 6 AOÛT: Transfiguration de N. S. J. C.—Lever du soleil à 4 h. 36, coucher à 7 h. 6.

Quarante-Heures demain à Sainte Pétronille.

Temps: clair et tiède; magnifique journée.—Thermomètre: 75°.

CHUTE FATALE

Un enfant, à peine âgé de dix ans, et dont le père, M. Joseph Leclerc, charretier, demeure No 71 rue Artillerie, était hier matin sur la couverture du Drill Shed en construction, Grande-Allée, lorsqu'en voulant s'introduire en-dessous en passant par une lucarne, il tomba dans une ouverture pratiquée dans le plafond et fit une chute d'une vingtaine de pieds sur les poutres du plancher, où il demeura évanoui.

Les ouvriers s'empressèrent autour de lui, en même temps qu'on allait quérir les docteurs Watters et Falardeau, qui ordonnèrent le transport du blessé chez ses parents. A quatre heures de l'après-midi, l'enfant était encore sans connaissance, et il est peu probable qu'il en revienne, car les médecins pensent que le crâne est fracturé et qu'il y a de graves lésions internes, la victime ayant la tête très enflée et ayant vomie le sang à plusieurs reprises. Le côté droit de la tête a donné contre une poutre et l'œil est tout noir, mais les chairs ne sont pas fendues.

HIPPODROME ST CHARLES

Les courses de chevaux n'ayant pu avoir lieu mardi par suite du mauvais temps sont reprises à 2 heures cet après-midi.

ACCIDENT D'ARME A FEU

Lundi dernier, M. Charles Larivé, de Beaumont (Bellechasse) se trouvait chez son voisin M. Julien, fermier de l'hon. J. Hearn, Julien, sa femme et son fils, étaient à table dans le moment.

Dans le cours de la conversation, Larivé prit le revolver de Julien et se mit à l'examiner; machinalement il fit partir la détente au moment où l'arme était dirigée du côté de Mme Julien. La balle alla effleurer la tempe de cette dernière, qui heureusement en fut quitte pour une éraflure.

IMMENSES AFFICHES

On a dressé en dedans du terrain des Jésuites, rue de la Fabrique, une cloison en planches sur presque toute l'étendue de cette vaste propriété, destinée à recevoir les affiches du cirque Barnum, qui doit venir prochainement à Québec.

AUX TOURISTES

Le département des passagers du Québec Central, vient de publier un

livre intitulé: "Guide des Touristes" qui donne une description complète des paysages traversés par ce chemin de fer et notamment des montagnes et des lacs de l'état du Vermont et des Montagnes Blanches.

Ce livre est fort bien écrit et orné de nombreuses et magnifiques gravures. Il contient une liste des diverses excursions à faire ainsi que les prix. Une bonne partie de l'ouvrage est consacrée au lac Memphremagog.

Nous conseillons à ceux qui se proposent de faire une courte excursion pendant la vacance de se procurer ce livre et de le lire avant de se décider sur la direction à prendre.

Le Québec-central devient rapidement la route favorite de Québec; le service offre aux voyageurs les facilités les plus complètes.

La compagnie accorde chaque samedi des billets d'excursion pour Sherbrooke et Newport à moitié prix et accorde même une réduction plus grande aux partis d'excursionnistes de 10 ou plus.

On peut se procurer une copie du "Guide des Touristes" chez MM Shipman & Stocking en face de l'hôtel St Louis ou chez M. Geo. Addie, agent du Québec-central à la Basse-Ville.

VETERANS MILITAIRES

La batterie A compte maintenant dans ses rangs 28 vieux soldats anglais qui ont fait les campagnes militaires de l'Angleterre.

NOUVELLE PROMENADE PUBLIQUE

A la jonction des rues St Jean et d'Aiguillon, près des écuries du tramway de la Haute-Ville, on a nivelé le sol sur la pointe de terrain vacant qui auparavant offrait un aspect si disgracieux, on l'a entourée d'une palissade très propre, on y a planté des arbres; enfin on y a élevé une plateforme garnie de banquettes qui peut servir au besoin d'estrade pour les musiciens. De cet endroit, la vue est très belle, et voilà à peu de frais un lieu très attrayant pour les promeneurs.

ACCIDENT DE GYMNASTIQUE

Lundi matin, un jeune homme du nom de Kirwan et demeurant rue Champlain, s'exerçait à sauter, lorsque le talon de sa chaussure s'est accroché à la barrière. Le gymnaste est tombé lourdement sur le sol et s'est brisé un poignet.

ECLAIREUR QUEBECUOIS

M. W. E. Chaloner, agent des terres, et fils de M. H. J. Chaloner, de notre ville, est arrivé hier soir à Québec, venant du Fort Pitt. M. Chaloner formait partie du corps d'éclaireurs. Il a assisté à la prise de Batoche et à la bataille de l'Anse au Poisson. Il devait revenir avec le 9e bataillon, mais fut retenu à Winnipeg.

PAS ENCOURAGEANT

Le convoi d'excursion du samedi sur l'Intercolonial sera probablement discontinué faute de patronage. Ce convoi a été demandé par les citoyens de Québec qui, nous regrettons de le dire, sont loin d'avoir patronisé ce train comme ils auraient dû le faire. Samedi dernier, une vingtaine d'excursionnistes se sont embarqués pour les différentes stations, dont quatre pour Cacouna. Au retour dimanche soir, il y avait à peu près vingt-cinq personnes.

UNE BONNE NOTE

De ce temps-là, les tribunaux correctionnels chôment. Les pochards et les flous se font rares. Tant mieux.

FOIN ET PAILLE

Hier sur le marché St Paul, le foin nouveau se vendait de \$9 à \$10, le vieux foin de \$10 à \$11, et la paille de \$3 à \$3.50.

UNE GARDE SUR LES REMPARTS

Le gouvernement fédéral a placé un gardien sur les remparts pour empêcher les déprédations qui s'y commettent sur les murs et ailleurs.

PELERINAGE A NOTRE DAME DE LOURDES A ST MICHEL

Ce pèlerinage organisé avec la permission de l'autorité ecclésiastique, se fera sous la direction du Rév. P. Lesard, de Notre-Dame de la Garde, dimanche 16 août prochain.

A St Michel, il y aura, à l'arrivée des pèlerins, une messe basse dite à la chapelle de N.-D. de Lourdes, puis à 10 h. une messe solennelle sera chantée à la grotte de l'Intraculée Conception.

Au retour, le bateau s'étant arrêté au bout de l'Isle d'Orléan, les pèlerins se rendront à l'église de Ste Pétronille où il y aura sermon, bénédiction de St Sacrement et vénération de la relique de Ste Philomène.

Le "vapeur" "Montmagny" capt. Bernatchez, retenu pour la circonstance, partira du quai Champlain à 6 h. a. m. et fera escale à St Joseph, Ste Pétronille et St Laurent.

Les billets de passage ne se vendront que sur le bateau.

Prix du passage..... 50 cts
Pour les enfants..... 25 cts
6 août 1885.

COUR MARTIALE

Le sergent Falardeau et le canonier Letarte de la batterie de Lévis ont subi leur procès hier, devant une cour martiale présidée par le major Wilson, pour avoir brandi leur sabre à bord du bateau traversant devant la ville.

Ils ont été condamnés à 14 jours extra d'exercices militaires.

UN PARTI D'EXCURSIONNISTES

Un nombre considérable d'excursionnistes américains arriveront demain matin par le vapeur de Montréal.

Ils s'embarqueront de suite à bord du "St Lawrence" pour faire le tour du Saguenay et seront à Québec dimanche matin.

Ils visiteront la ville dimanche et lundi et s'embarqueront à bord du bateau pour retourner à Montréal lundi après-midi.

DE RETOUR

Le canonier Fairbanks de la Batterie A, qui a été blessé à Batoche, est arrivé hier à Québec.

FILOUTERIE

Dans la nuit de mardi un audacieux filou a fait une tentative de vol chez M. Lee, tailleur, rue Buade. A l'aide d'un crochet qu'il a introduit dans l'une des ouvertures qui servent à fixer les contrevents des vitrines, il a essayé de tirer au dehors un mouchoir de soie. Mais il n'a pu réussir à parfaire l'opération et l'on pouvait voir hier matin le susdit mouchoir à moitié sorti de l'étroite ouverture et déchiré par suite des efforts de l'escroc pour se l'approprier.

PROCES MILITAIRE

Un nommé Kennedy, qui faisait partie de la troupe de cavalerie du lieutenant-colonel Turnbull, était aux arrêts lorsqu'il est revenu du Nord-Ouest, pour avoir volé ses compagnons d'armes en route. Il va passer devant une cour martiale.

ALIENEE

Une femme, nommée Mary Mahony a été amenée lundi, de Matapédia, par l'Intercolonial pour être conduite à l'asile de Beauport. Cette malheureuse est devenue folle à la suite du départ de sa fille, qui s'est mariée et est allée demeurer dans une autre ville. C'est l'enfant qui a été la cause de sa folie. Elle est âgée de 45 à 50 ans, et ça n'a pas été sans peine qu'on l'a fait monter dans une voiture qui l'a conduite à l'asile.

DEMANDEZ les savons médicinaux de Dr Perrault qui guérissent toutes les maladies de la peau.

En vente à la pharmacie de Dr Mackay, 42 rue de la Fabrique.
1 an.

Un de nos confrères nous raconte une petite scène d'intérieur d'un certain quant:

Monsieur et madame jouent à l'écarté.

L'enjeu, c'est la clef de la chambre Madame. Si monsieur perd, le verre est tiré.

Tout-à-coup, Madame s'écrie:

—Mais, mon ami, vous trichez!

—Comment cela!

—Mais oui, j'avais mis le roi dans votre jeu..... et vous ne l'annoncez pas!

**

Echo de la rue Notre-dame-de-Lores recueilli par le Diable boiteux:

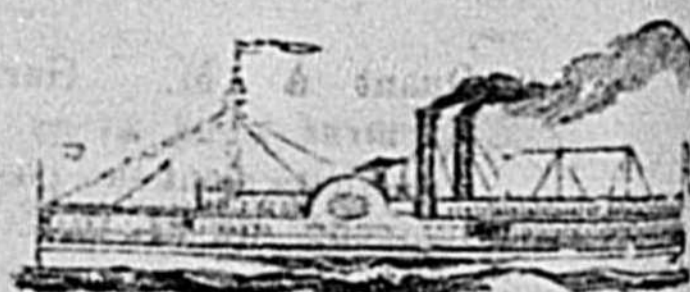
—Justine, faites entrer le président.

—Madame, il vient de partir après avoir attendu très longtemps; il a dit s'en allant qu'il n'aimait pas à faire pied de grue.....

—L'insolent....

Annonces Nouvelles

Traverse de l'Isle d'Orleans



LE VAPEUR ORLEANS

Capt. Bolduc

A partir de lundi, le 12 courant, inclusivement, fera ses voyages ordinaires jusqu'à nouvel avis (le temps et les circonstances permettant):

LAISSERA

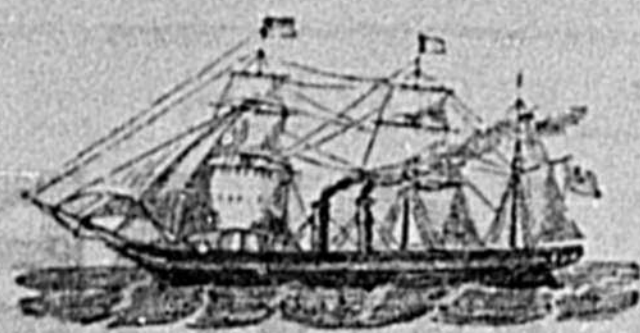
L'ILE	QUEBEC
5 15 a m	6 15 a m
8 00 a m	9 15 a m
10 00 a m	11 30 a m
1 30 p m	2 30 p m
3 30 p m	4 45 p m
5 45 p m	6 45 p m

LE DIMANCHE

11 30 a m	1 00 p m
1 45 p m	2 30 p m
3 15 p m	4 00 p m
5 00 p m	6 00 p m
7 00 p m	

Touchera à St-Joseph en allant et venant. Les jours de fête, un voyage se fera de l'Isle à Québec à 8 h. du matin.

Ligne Allan



CETTE LIGNE se compose des plus sants steamers en fer de 1re classe suivants, bâtis sur la Clyde, à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassant les autres en force, rapides et confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer et ont fait la plus courte traversée.

Table listing ship names, tonnage, and commanders for the Allan Line, including NUMIDIAN, PARISIAN, SARDINIAN, etc.

LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL, LONDONDERRY, QUEBEC ET MONTREAL

Table with columns for ship names, dates, and destinations for the Liverpool-Montreal line.

Prix de passage de Québec Cabine... Intermédiaire... Entrepont...

SERVICE DE GLASGOW, QUEBEC ET MONTREAL

Table listing ship names and dates for the Glasgow-Quebec-Montreal service.

SERVICE DE LONDRES, PLYMOUTH, QUEBEC ET MONTREAL

Table listing ship names and dates for the London-Plymouth-Quebec-Montreal service.

Les lits sont invariablement payables d'avance. Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer.

Connaissances directs accordés à Liverpool et dans les ports du continent pour toutes les parties du Canada et des Etats de l'Ouest.

Un bateau avec les mailles et les passagers pour les steamers de la malle de Liverpool laissera le quai Napoléon chaque samedi, à neuf heures du matin.

Pour plus amples détails, s'adresser à ALLAN, RAE & Cie., Agent.

EN VENTE

LES REMORQUEURS A ROUES LATÉRALES: Raney, longueur, 153 pieds, cylindre 38 pouces x 10 pieds. Powerful, longueur, 138 pieds, cylindre, 40 pouces x 10 pieds.

Le remorqueur à hélice Shannon, longueur 74 pieds, cylindre 26 pouces x 26 pouces.

Dix Machines à vapeur à basse pression avec cylindres de 26 pouces à 40 pouces de diamètre.

Le tout ou une partie quelconque seront vendus à bon marché. Pour plus amples informations, s'adresser à la Compagnie de Navigation à Vapeur du Saint-Laurent.

A. GABOURY, Secrétaire.

2 juin 1885

Grand Pelerinage Annuel

L'UNION ST JOSEPH A ST-ROCH

DIMANCHE, 9 AOUT

A STE-ANNE DE BEAUPRE

sous la direction du Rév. M. Louis Belleau, pro-chaplain de la société

Le magnifique bateau à vapeur Brothers a été nolisé pour la circonstance. Il y aura musique et chant à bord en allant et revenant par un chœur puissant composé exclusivement de membres de la société.

Départ du quai Champlain à 6 heures a.m. précises et retour à Québec à 6 heures.

Le pèlerinage aura lieu beau ou mauvais temps.

Passage: aller et retour, quai compris, 50 cts; enfants, moitié prix.

Les dames sont admises. Les membres sont priés de porter leurs insignes.

Billets en vente chez M. le chevalier J. E. Martineau, président, rue St-Joseph, et à bord du bateau, le matin.

J. E. MARTINEAU, Président, J. B. DROUYN, Sec.-arch.

4 aout

QUEBEC-CENTRAL

ARRANGEMENTS D'ETE

A partir de LUNDI, le 29 JUIN 1885, les convois circuleront comme suit:

Table with columns for Malles, Mizte, and Fret, listing departure and arrival times for various routes.

Des wagons-palais et dortoirs tout neufs et somptueusement montés font le service sur tous les trains entre Québec et Springfield sans transbordement.

Il y a RACCORDEMENT certain à Sherbrooke avec les convois du Pasumispic du Grand-Tronc et du Vermont Central pour aller à Newport, Boston, New-York, Portland et toutes les villes de la Nouvelle-Angleterre, ainsi que pour Montréal et l'ouest via le lac Memphremagog.

Le départ des trains se fait d'après le méridien "Eastern Standard".

JAS. R. WOODWARD, Gérant-général. Fret reçu, billets vendus, bagage cliqué sur la rive de Québec tous les jours de 8 h. du matin à 5 h. du soir, au bureau, quai de la Traverse de Québec à Lévis.

Sherbrooke, 23 juin 1885.

DEMENAGES

Nous avons transporté le siège de nos affaires dans notre nouvelle bâtisse aux Nos 77 et 79 rue St-Jean, Haute-Ville, en face du magasin d'épicerie de M. Grenier. Notre nouvel et spacieux établissement nous permet de garder constamment en magasin l'un des assortiments de

PIANOS, HARMONIUMS et instruments de Musique de toutes espèces, le plus considérable de la Puissance; entre autres célèbres marques de pianos nous avons le fameux Newcombe, dont le volume, la richesse, la sonorité, le fini, l'élégance et la solidité ne sont égaux par aucun autre facteur des deux continents. La meilleure preuve est le grand succès obtenu par les fabricants MM. Newcombe & Co à la gigantesque exposition universelle tenue à la Nouvelle-Orléans en mai dernier 1885. Médailles et Diplômes de mérite et mention honorable pour les meilleurs Américains et Canadiens. Ceux de Heintzman & Co, Weber & Co, Mozart, Stanley & Co, nos harmoniums de W. Doherty & Co, Bell & Co, Toronto Standard Organ Co.

Instrument de cuivre et à cordes pour fanfares et orchestres, des facteurs suivants: Jérôme Thibonville, Lamy, Paris, France, Violons et Accordéons Italiens et Allemands, Américains et Français, et un assortiment complet d'articles appartenant à cette branche de commerce.

Aussi Machines à Coudre, à Tricotter, à Laver et à Tordre, en gros et en détail. Réparation et Accord de Pianos et harmoniums.

BERNARD & ALLAIRE, Editeurs de Musique, 77 & 79 rue St Jean Haute-Ville, Québec

ETABLI EN 1842

GLOVER, FRY & CIE

Pésirent attirer l'attention des touristes et des étrangers qui visitent Québec sur leur assortiment de première classe en fait de marchandises de Fantaisie telles que Soies, Satins, Velours, Une grande variété d'Étoffes à Robes, Dentelles, Bas de Soie, Gants, nouveaux genres "Couleur Tan" Parapluies, Pardessus Imperméables.

Plusieurs lots de Gants vendus à moitié prix. Manteaux et Robes faits à ordre après huit heures d'avis, qui pour le fini et la coupe ne peuvent être surpassés.

Dernières nouveautés en fait de Chapeaux, Bonneterie, Fleurs, Plumes etc.

GLOVER, FRY & CIE. J. S. LETOURNEAU & CIE COURTIERS, AGENTS D'ASSURANCE ET COLLECTEURS.

Argent à prêter sur propriétés foncières et sur billets. Billets promissoirs, obligations et livres de compte achetés, etc. VILLE DE MONTMAGNY

REFERENCES: N. Bernatchez, écr. M. P. P., James Oliva, écr. avocat, L. H. Blais, écr. capitaliste, P. Aug. Choquette, écr. avocat, F. X. Gendreau, écr. maire, G. St-Aubin, écr. marchand, A. Bender, écr. protonotaire, Montmagny; F. Kirouac, écr. Québec.

Bureau en face de la résidence de M. P. A. Choquette, avocat.

4 juillet 3m

VERITABLE ELIXIR DU D^r GUILLÉ. TONIQUE ANTI-PALÉREUX & ANTI-BILIEUX. Prépare par PAUL GAGE, Pharmacien, seul Propriétaire, 9, Rue de la Nouvelle-Orléans, MONTMAGNY, P.A.S.

SIROP DE BLAYN. Aux Bourgeois de SAPIN et au Barkne de TOLU. Ce SIROP, d'un goût agréable, est recommandé depuis 30 ans par tous les principaux Médecins de Paris, dans les Rhumes, Gripes, toux, Coqueluches, Maux de Gorge, Catarrhes pulmonaires, Irritation de Poitrine, des Voies urinaires et de la Vessie.

VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE CHEVRIER. Le VIN à l'Extrait de Foie de Morue, préparé par M. CHEVRIER, Pharmacien de 1^{re} classe, à Paris, possède à la fois les principes actifs de l'Huile de Foie de Morue et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques.

VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE CREOSOTÉ CHEVRIER. La Créosote de Hêtre arrête le travail destructeur de la Phtisie pulmonaire, car elle diminue l'expectoration, réveille l'appétit, fait tomber la fièvre, supprime les sueurs.

Chemin de fer Quebec-Central. Excursions du Samedi à SHERBROOKE et au LAC MEMPHREMAGOG.

J. H. WALSH, Aest agent général des passagers. Pour billets, indicateurs, etc., s'adresser aux bureaux de billets en face de l'hôtel St-Louis, à Québec; chez Shipman & Stocking, agents; au quai de la Traverse Québec-Lévis, Geo. Addie, agent; ou encore à la station du Québec-Central, à Lévis.

La compagnie de Navigation d Richelieu et d'Ontario. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE QUEBEC et MONTREAL.

La compagnie de Navigation d Richelieu et d'Ontario. Cette magnifique ligne est composée des steamers de première classe suivants, savoir: QUEBEC et MONTREAL.

Entre Montréal et Toronto. LES STEAMERS: CORSICAN, PASSPORT, ALGERIAN et CORINTHIAN.

TORONTO et les ports intermédiaires, opérant un raccordement direct à Prescott et Brockville, et avec les chemins de fer venant d'Ottawa, etc.

A TORONTO avec les chemins de fer qui conduisent dans l'Ouest. On peut se procurer des billets de passage et des cabines chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'hôtel St-Louis et au bureau de la compagnie, quai Napoléon.

Médaille d'OR, Paris. Sirop QUINA-LAROCHE Ferrugineux. Ce Sirop remplace le Vin et les Elixire dans le cas où leur usage présente quelques difficultés, soit à cause du jeune âge, soit par suite de l'état d'irritation du malade.

La Compagnie des Steamships de Quebec. Le steamer "MIRAMICHI", capitaine A. Baquet, appareillera pour Pictou mardi 11 aout à 2 h. p.m. et touchera à la Pointe aux Pères, à Gaspé, Percé, Summerside et Charlottetown.

Mmes FISHER & SHEPHERD. Informent le public et surtout leurs anciennes pratiques qu'elles n'auront plus à monter au second, vu qu'elles ont ouvert leurs ateliers au premier étage de la maison portant le

No 12, rue de la Fabrique. Les Dames et les Demoiselles trouveront toujours, comme par le passé, une grande variété de nouveautés et les dernières modes en fait de Chapeaux garnis et non garnis de toutes sortes.

Guerison Certaine. En 2 heures, sans COLIQUES ni NAUSÉES, SANS AUCUN PURGATIF avant ou après, ou VER SOLITAIRE. Par les CAPSULES DE L. KIRN.

La Compagnie de Machines à Tricoter de Toronto. FABRICANTS DE MACHINES A TRICOTER.

"ECLIPSE" 116, RUE BAY. Une machine à tricoter ECLIPSE paier dans toute famille. Après avoir pourvu aux besoins de la famille, on peut tricoter pour les voisins ou pour le commerce.

La PATE PECTORALE DE LEBEAULT. GUÉRIT RADICALEMENT Toux, Bronchites, Maladies de Poitrine, etc. Elle est vendue par les Pharmaciens de la Faculté de Paris.

FEUILLETON DE L'ELECTEUR

LE NEVEU DE TRICOCHÉ

LA RANÇON (Suite)

—Non, dit Paul en secouant la tête. Relisez bien cette dernière phrase : "N'avez pas la mauvaise inspiration de demander le secours de la police. Vous risqueriez de perdre votre fille et vous ne m'arrêterez pas !"

LII

L'EMBUSCADE

—Ils ne veulent pas que je prévienne la police, se disait Pringy. Je le comprends. La police, une fois en marche, ne veut plus s'arrêter. Or, il peut se trouver un moment où il y ait danger de continuer...

A ce moment, il aperçut Victor, qui revenait de la préfecture. Ainsi qu'il le lui avait promis, le chef de la sûreté avait expliqué l'affaire au juge d'instruction, de façon à le montrer plus malheureux que coupable.

M. Dauffin avait donc signé un ordre de mise en liberté provisoire. Victor, tranquillisé, était allé rassurer à leur tour sa mère et sa sœur. Il avait appris par la concierge, devenue subitement fort gracieuse, que Mme Borin et sa fille étaient chez le colonel de Rieuville et il accourait tout joyeux de cette heureuse nouvelle.

—Vous savez la dernière nouvelle? dit-il. —Non, monsieur, laquelle? —Loyal-Francoeur a écrit au colonel.

—Et vous avez eu raison, monsieur. Je considère que ce serait une mauvaise action que de laisser ce misérable toucher le prix de ses crimes...

—Et vous avez eu raison, monsieur. Je considère que ce serait une mauvaise action que de laisser ce misérable toucher le prix de ses crimes...

—Très bien. Je suis à vous. Il n'y a qu'une chose qui m'ennuie...

—Laquelle? —J'aurais voulu emmener Isidore...

—Très bien. Je suis à vous. Il n'y a qu'une chose qui m'ennuie...

—Et bien, emmenez-le, qui vous en empêche? —Il a subitement disparu. Hier, il nous

a quittés pour aller déjeuner; il devait nous rejoindre à six heures chez le chef de la sûreté. Il n'est pas venu. On a envoyé à son garni, rue des Canettes. Sa propriétaire ne l'a pas vu depuis deux jours.

—Eh bien, prenons congé du colonel et partons. Nous mangerons quelque chose en route.

Victor et M. de Pringy partirent et, comme ils l'avaient projeté, se rendirent au bureau de poste de la Villette. Le receveur fit d'abord quelques difficultés à acquiescer à leur demande.

Ils allèrent déjeuner en attendant le moment de leur embuscade et évitèrent le plus possible de se montrer dans le quartier.

—Peut-être aussi n'a-t-il indiqué cette heure que pour faire presser le colonel, fit observer Victor, et se réservait-il de ne venir que beaucoup plus tard.

—Le bossu! dirent-ils tous deux à la fois. —Le bossu, trop préoccupé pour remarquer ce qui se passait à l'intérieur du bureau, étendait sa main aux doigts longs et minces pour prendre la lettre que le commis cherchait dans un petit carton.

—Attention! suivons-le sans bruit, dit Pringy. —Ah! le petit serpent, le petit traître! murmura Victor. Il y a quelque nouveau tour de Loyal-Francoeur là-dessous.

—Victor courut à la station. Les deux hommes montèrent en voiture et donnèrent consigne au cocher de suivre l'omnibus Villette-Saint-Sulpice.

—Victor courut à la station. Les deux hommes montèrent en voiture et donnèrent consigne au cocher de suivre l'omnibus Villette-Saint-Sulpice.

—Victor courut à la station. Les deux hommes montèrent en voiture et donnèrent consigne au cocher de suivre l'omnibus Villette-Saint-Sulpice.

—Victor courut à la station. Les deux hommes montèrent en voiture et donnèrent consigne au cocher de suivre l'omnibus Villette-Saint-Sulpice.

—Victor courut à la station. Les deux hommes montèrent en voiture et donnèrent consigne au cocher de suivre l'omnibus Villette-Saint-Sulpice.

—Victor courut à la station. Les deux hommes montèrent en voiture et donnèrent consigne au cocher de suivre l'omnibus Villette-Saint-Sulpice.

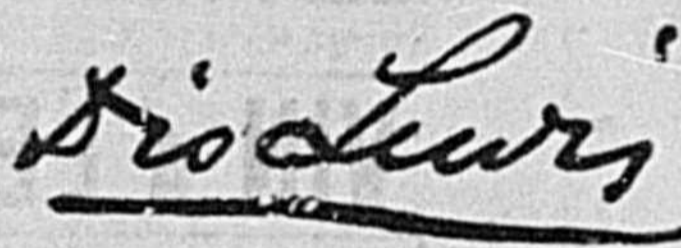
—Victor courut à la station. Les deux hommes montèrent en voiture et donnèrent consigne au cocher de suivre l'omnibus Villette-Saint-Sulpice.

—Victor courut à la station. Les deux hommes montèrent en voiture et donnèrent consigne au cocher de suivre l'omnibus Villette-Saint-Sulpice.



LE GRAND DOCTEUR DIO LEWIS SON OPINION EXPRESSEE

Les témoignages si directs de profession, de la faculté, de médecins éminents et de tant d'autres personnes intelligentes et honorables en faveur du WARNER'S SAFE-CURE m'avaient grandement surpris à mesure que les meilleurs journaux reproduisaient ces attestations dans leurs principales colonnes.



VOYAGES DE PLAISIR

A BORD DU "VEGA" Magnifique vapeur pouvant contenir 250 passagers

A commencer du 2 août 1885, le Vega fera les voyages suivants, le temps et les circonstances le permettant: LUNDI, fera le tour de l'île d'Orléans. Départ 1.30.

JEUDI, Isle aux Grues, 9.55 a. m. SAMEDI, Tour de l'île, 1.30 p. m.

Tous les dimanches il fera des voyages intermédiaires à l'île d'Orléans, etc.

Point de départ: Quai Champlain. Prix du passage, 50 c.

Tous les soirs le vapeur Vega fera, si le temps le permet, une excursion, laissant le quai Champlain à 8 h. p. et revenant à 10 h. p. m. Prix, 25 c.

9 juillet

10 pes Soie Noire, gros grain, valant 80c. offerte à 50.

5 doz Corsets, valant 50c. réduits à 30.

60 pes Etoffe à robe, valant 15c. réduits à 8.

20 pes Serge en laine, valant \$1.25 réduit à 75c.

Spécialité: ARTICLES DE DEUIL.

F.-X. LEPAGE & CIE, 53, rue de la Couronne.

A VENDRE Au faubourg St-Jean, une maison en pierre de taille, à deux étages, très bien faite et commodément située.

—Qui, reprit Victor, comprenant l'intention du comte et maîtrisant sa colère; oui, tu nous as empêchés d'agir...

—Ce n'est pas de ma faute, allez, messieurs. Si vous sachiez ce qui m'est arrivé!

—Et le chien?..... Qu'en as-tu fait, du chien?

—Il l'a repris, parbleu, lui!

—Qui, lui? demanda Pringy.

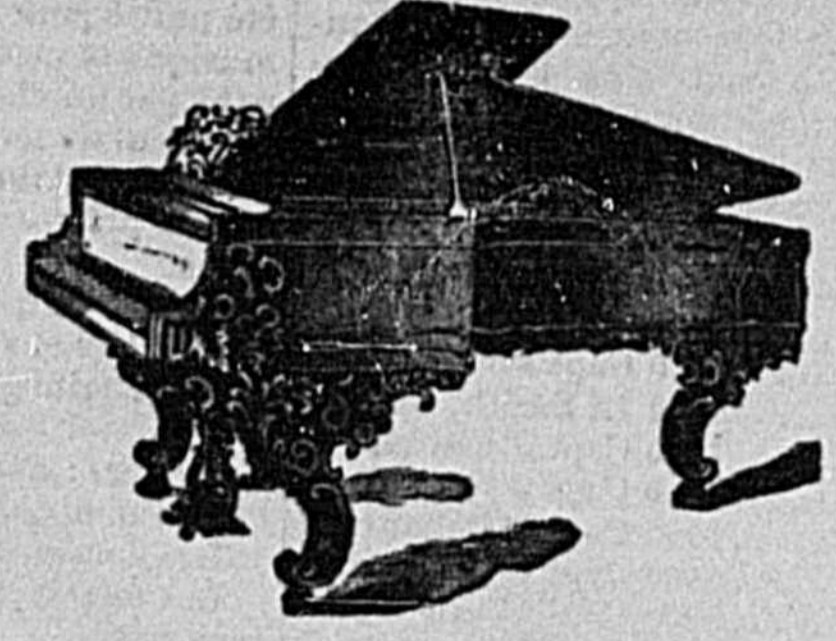
—Loyal-Francoeur!

—Comment, vous avez vu Loyal-Francoeur!..... ? s'écria le comte jouant la surprise.

—Hélas!

—Et vous ne l'avez pas fait arrêter? —Au contraire, c'est lui qui m'a arrêté et emprisonné toute une nuit et un jour, dans un cachot noir..... C'est un roman, un véritable roman.....

LE C. LEBRES PIANOS KNABE DE BALTIMORE



Cette fabrique est établie depuis près de 50 ans, et ses instruments ont acquis une

Reputation Universelle

par l'EXCELLENCE DU SON, de la TOUCHE et de leur DURABILITE à toute épreuve.

Je viens de recevoir un assortiment choisi de PIANOS A QUEUE, CABRES et DLOITS, et j'invite cordialement les musiciens et les acheteurs à venir les examiner.

L. E. N. PRATTE, SEUL AGENT POUR LA PROVINCE DE QUEBEC, 1676, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, 1676.

A. B. DUPUIS 57, RUE ST-PAUL, 57

En face de MM. J. B. Renaud & Cie.

Spécialité de riches confiseries importées. Assortiment complet et varié de sucreries.

Mélanges, Pastilles, Chocolats, Gum Drops, Bonbons français, Caramels, Jujubes, etc., etc. PEPPERMINT FORTE ET EXTRA-FORTE XXX

BISCUITS reçus journellement de la maison Viart & Frère, comprenant 42 différentes sortes.

PRENEZ GARDE; Le marché étant inondé de confiseries contenant des ingrédients très nuisibles à la santé, je choisis l'occasion pour informer mes nombreux clients que tous les articles sortant de mon établissement sont absolument et parfaitement hygiéniques. Mes prix sont les plus bas du marché.

EN GROS SEULEMENT. 22 avril 8m

ANALYSE DE LA CELEBRE BIÈRE ET PORTER LABATT DE LONDON, ONT.

Par le Revd P. J. Ed. PAGE, Professeur de Chimie de l'Université-Laval

Québec, 4 mai 1885.

J'ai fait l'analyse de la Bière INDIA PALE ALE, fabriquée par JOHN LABATT, London, Ontario, embouteillée par M. N. Y. MONTREUIL, Québec: c'est une bière légère contenant peu d'alcool, d'une saveur délicieuse et très agréable, d'une qualité supérieure et pouvant rivaliser avec les meilleures Bières importées tant Anglaises qu'Américaines.

J'ai aussi analysé le Porter (XXX STOUT) de cette même Brasserie qui est d'excellente qualité, sa saveur est très agréable, c'est un tonique plus énergique que la Bière précédente, car il est plus riche en alcool, pouvant être comparé avantageusement avec les Porters importés.

Ces Bières et Porter de JOHN LABATT, de London, Ontario, sont fabriqués de meilleures qualités d'orge et de houblon, elles ne contiennent aucun ingrédient nuisible à la santé.

P. J. ED. PAGE, Professeur de Chimie, Université-Laval, Québec.

Le public est prié de se défier des contrefaçons ou substitutions. N. Y. MONTREUIL, seul agent, 179, rue St-Paul, Québec 10 juin 3m

MAISON MONTCALM

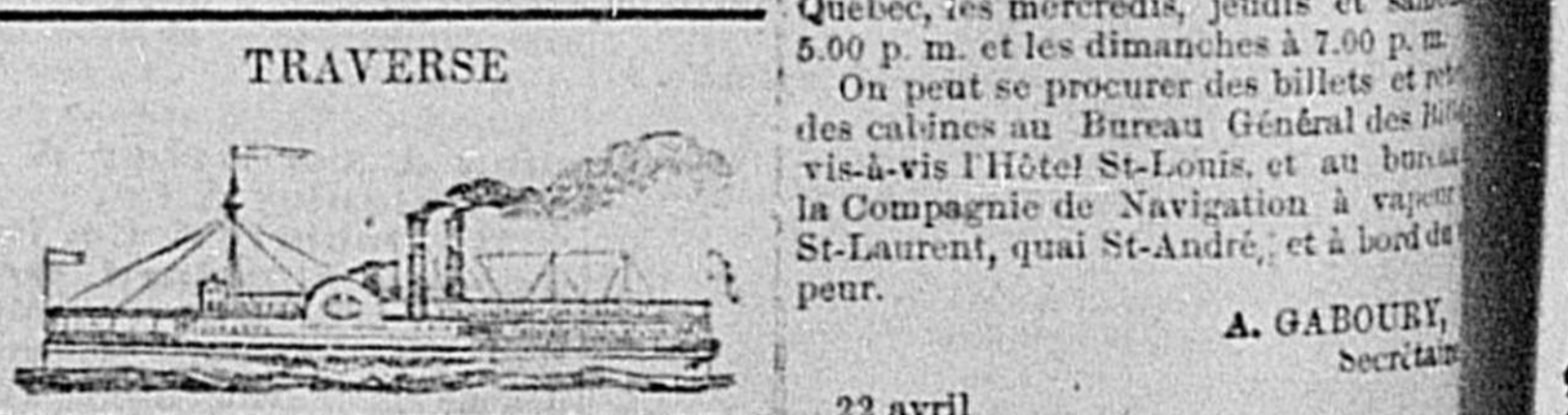


CAFE MONTCALM HOTEL 36, RUE ST-LOUIS, HAUTE-VILLE

Lunch à toute heure Z. ROGER, Propriétaire.

14 fév. la

TRaverse



DEST-ROMUALD ET DESILLERY VAPEUR "LEVIS"

Capitaine Desrochers Le et après LUNDI le 11 MAI, jusqu'à nouvel ordre (le temps et les circonstances permettant) le trajet se fera comme suit:

De Québec, De St-Romuald, 6 00 a.m. 5 15 a.m. 9 00 a.m. 8 00 a.m. 11 30 a.m. 10 00 a.m. 2 00 p.m. 1 00 p.m. 4 30 p.m. 3 00 p.m. 6 15 p.m. 5 30 p.m.

DIMANCHE De Québec, De St-Romuald, 1 30 p.m. 2 00 p.m. 3 00 p.m. 5 30 p.m. 6 06

Vient de paraître: Le premier volume des SOUVENIRS D'UN DEMI-SIÈCLE ou Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine PAR J. G. BARTHE, auteur du Canada reconquis par la France

Prix du 1er volume -- \$1.50 En vente à Québec, au bureau de L'Electeur; chez MM. J. L. Filteau & Frères, libraires, rue Buade; E. Vincent, libraire, St-Jean (hors murs) et rue St-Paul, St-Ville; Drouin & Frère, libraire, rue St-Joseph à St-Roch; Chapéron & Cie, H. V. 3juil 120

"L'ELECTEUR" JOURNAL QUOTIDIEN ET HERDOMADAIRE

ORGANE DES LIBERAUX du district de Québec

Edition quotidienne. Un an \$4.00 Six mois 2.00 Trois mois 1.00

Edition hebdomadaire Un an \$1.00 Six mois 0.50 Trois mois 0.25

Le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

A continuer